

Frère Rachid : Mahomet est le premier qui a condamné à mort celui qui l'insulte



[Suite aux deux épisodes précédents <https://ripostelaique.com/frere-rachid-les-freres-kouachi-ensauvages-par-lenseignement-de-lislam.html> et <https://ripostelaique.com/frere-rachid-lhypocrisie-des-etats-islamiques-face-a-lattentat-contre-charlie-hebdo.html>, nous poursuivons avec Frère Rachid son analyse dans laquelle il révèle comment Mahomet avait lui-même mis en application et autorisé la peine de mort à l'encontre de celui qui l'insulte. Il rappelle des faits et des témoignages historiques du temps de Mahomet avant d'analyser la finalité de l'interdiction de critiquer Mahomet. Il évoque ensuite les mesures juridiques adoptées par des pays musulmans durant les dernières décades dans l'intention de légaliser la peine de mort à l'encontre de quiconque critique Mahomet. Il rappelle enfin l'initiative de l'Arabie saoudite à l'ONU pour faire voter une résolution interdisant toute sorte de diffamation des religions, sous prétexte de pouvoir protéger l'islam, ses enseignements, son prophète et son idéologie meurtrière.]

Troisième épisode

Faits et témoignages historiques

Mahomet a instauré le châtement de meurtre pour quiconque le critique ou l'insulte selon son optique.

Ali Ibn Abi Talib (le quatrième calife) rapporte le hadîth suivant : « *Il y avait une femme juive qui insultait le prophète. Elle tomba entre les mains d'un homme qui l'étrangla par étouffement et décéda. Alors, Mahomet autorisa l'effusion de son sang* » (Sunan Ibn Daoud, 12:18, « *La sentence de celui qui insulte le prophète* »). L'assassin n'est passible d'aucune peine. Ainsi encourageait Mahomet le meurtre de ceux qui le critiquaient ou l'insultaient. Il graciait très vite l'assassin et lui rendait hommage.

Abou Abbas, un autre cousin de Mahomet, raconte lui aussi le récit d'un aveugle qui a tué son épouse, parce qu'elle a injurié le prophète :

« *Un aveugle avait une esclave qui lui avait donné un enfant. Elle insultait le Prophète et se moquait de lui. Son maître lui interdisait de le faire, mais elle ne l'écoutait pas. Il la grondait, et elle continuait. Une nuit, elle commença ses insultes, mais aussitôt cet aveugle prit un « mighwal » [une cravache au centre de laquelle se trouvent des pointes acérées] et il la mit sur le ventre de l'esclave, appuya dessus et la tua. Un bébé sortit d'entre ses jambes et le sang se déversa de tout côté. Le Prophète en fut informé le lendemain. Il réunit aussitôt des gens et leur dit : « Je loue Allah ! Un homme a fait ce qu'il a fait, et je dois lui infliger un châtement ».* L'aveugle dépassa les gens en tremblant et se mit entre les mains du Prophète en disant : « *Ô messenger d'Allah ! Je suis le maître de cette femme. Elle vous insultait et se moquait de vous. Je lui interdisais de le faire, mais elle refusait. Je la grondais, mais en vain. Elle m'a donné deux enfants qui sont comme des perles. Elle était ma compagne. Mais hier soir, quand elle vous a insulté et s'est moqué de vous, j'ai pris le mighwal, je l'ai mis sur son ventre et j'ai appuyé dessus jusqu'à la tuer* ». Aussitôt le Prophète déclare : *Soyez témoins que le sang de cette femme*

est « *hadr* » [légal de répandre] (Sunan Ibn Daoud, p. 15).

Face à de tels faits, je s'interroge avec amertume :

Mahomet a-t-il pensé aux deux enfants que le père a privés de leur mère ? A-t-il blâmé cet homme qui a tué la compagne qui s'occupait de lui comme aveugle ? Non. Mahomet ne s'est intéressé qu'à la femme qui l'insultait. Il a justifié l'effusion de son sang. Quant aux deux orphelins, ce n'est pas son problème. « ils ont Allah » ! [C'est une expression que les adeptes d'Allah prononcent face à de tels drames.]

Qu'en pensent les musulmans ? Un homme aveugle tue sa compagne, avec laquelle il partage sa vie et son intimité. Il la tue uniquement parce qu'elle conteste la prophétie d'un homme. Comment leur patrimoine islamique le considère-t-il comme un héros et jamais comme un criminel ? Y a-t-il une conscience morale ou un sens humain chez les musulmans qui sont ainsi conditionnés ?

Ces récits encouragent forcément les musulmans à ne pas tolérer la critique et à réagir en ayant recours à l'épée. Nos manuels scolaires, dans le monde musulman, sont remplis de ce genre de récits. Nos enfants musulmans y puisent « leurs valeurs spirituelles et éthiques ». Si un jour ils commettent un meurtre, il faudra en faire assumer la grande responsabilité à ceux qui glorifient ces récits, les enseignent et les propagent.

Parmi les nombreuses publications qui traitent des châtiments prévus pour quiconque critique Mahomet, figurent notamment « *As-Sayf al-Masloul ala shâtim rassoul al-islam* » (L'épée acérée sur le blasphémateur du messenger de l'islam) de Takieddine al-Sabki (XIII^e-XIV^e s.), ainsi que « *As-Sârim al-masloul ala shâtim ar-rassoul* » (Le glaive acéré sur le blasphémateur du messenger) d'Ibn Taymiya. Ces deux livres, disponibles dans toutes les institutions islamiques, y compris en Occident et toutes les librairies et bibliothèques arabes

et islamiques en France, exhortent clairement au meurtre de ceux qui insultent Mahomet, même par un simple geste, si banal fût-il.

Quiconque, par exemple, nie publiquement la prophétie de Mahomet est passible de la peine de mort. Ces deux livres, en usage dans les universités et les écoles religieuses musulmanes, sont considérés comme des références fondamentales. Celui d'Ibn Taymiya a même fait l'objet de deux mémoires de maîtrise en Arabie saoudite. Sur sa couverture figure une épée dégainée au-dessus de la tête de celui qui critique Mahomet ou l'islam.

Dans son livre, Ibn Taymiya met l'accent sur quatre thèmes :

« Celui qui insulte le messenger d'Allah doit être tué, fût-il musulman ou mécréant. Même un dhimmi [le juif et le chrétien] doit être tué, sans lui trouver d'excuse. Il faut le tuer sans l'inviter à se repentir, fût-il musulman ou mécréant. La preuve de l'insulte est la différence avec la mécréance » (Ibn Taymiya, op. cit., 1:266).

Ibn Taymiya recense les paroles et les actes de Mahomet de « celui qui l'a insulté » ou « s'est moqué de lui ». Il recueille aussi les paroles des compagnons et leurs actions envers les contrevenants, ainsi que les avis des oulémas et leurs sentences. Il ressort du titre du livre en question que quiconque insulte le messenger devra être tué par l'épée. Un des oulémas saoudiens, Bakr ibn Abdallah Abou Zayd, écrit dans la préface d'une édition de ce livre :

« Les oulémas sont unanimes dans leur avis sur celui qui insulte le messenger. C'est un véritable mécréant, puisqu'il sème la corruption sur terre. Il faut le tuer par solidarité avec le messenger. Personne n'a le droit à l'amnistie. Il faut que la terre en soit purifiée pour l'expansion de l'islam » (Ibn Taymiyya, 1:8).

C'est l'avis d'un des oulémas musulmans contemporains dans

l'un des pays qui se considère comme allié et ami de l'Occident.

Dans son livre, Ibn Taymiya cite une phrase de Khithâbi (XI^e s.) : « *Je ne connais aucun musulman qui s'est opposé au meurtre de l'insulteur de Mahomet* » (Ibn Taymiya, 2:15). Il se réfère aussi au fondateur de l'école hanbalite, Ibn Hanbal (VIII^e-IX^e s.) qui dit :

« *Quiconque insulte le prophète ou le prend en dérision, sera tué, fût-il musulman ou mécréant. À mon avis, il faut le tuer et ne pas l'inviter à se repentir* » (Ibn Taymiya, 2:16).

Même le fondateur de l'école mâlikite, l'imam Mâlik, reprend et approuve le même avis avec l'ajout d'autres détails (Ibn Taymiya, 3:979). Il considère celui qui dit que « *le vêtement du prophète est sale, dans l'intention de le ridiculiser, est un blasphémateur qui doit être tué* ». Quelqu'un a même été décapité, parce qu'il a dit que le prophète avait « *une peau noire* ». Un autre a été tué, parce qu'il a comparé Mahomet à quelqu'un ayant « *un visage laid* ». Il aurait dit : « *Voulez-vous connaître ses qualités ? Il est comme ce passant-là par son caractère et sa barbe.* » Il cite encore le cas d'un juif qui passait près d'un muezzin qui psalmodiait : « *Il n'y a de dieu qu'Allah et Mahomet est son messenger.* » Le juif dit à l'intention du muezzin : « *Tu mens* ». L'imam Ahmad ibn Hanbal ordonne qu'il soit aussitôt tué (Ibn Taymiya, 3:986-996).

Une fois, un chrétien dit qu'Allah préfère le Christ à Mahomet. Aussitôt Abou Mossaab al-Hilali, un neveu de l'imam Mâlik, « *ordonne de le tuer et de balancer son corps dans une déchetterie où les chiens sont venus le manger* » (Ibn Taymiya, 3:997).

En vertu de tous ces témoignages et ces récits, l'on trouve encore des gens qui disent que le groupe État islamique et les frères Kouachi n'ont aucun rapport avec l'islam. L'imam Ahmad, l'imam Mâlik, Ibn Taymiyah, etc, eux aussi n'avaient-ils rien

à voir avec l'islam ? Qui a donc un lien avec l'islam, si on ne considère pas les fondateurs de ces écoles juridiques islamiques comme musulmans ?

Nous avons toujours été éduqués à rejeter toute critique visant l'islam, le prophète Mahomet et le Coran, et à considérer quiconque ose le faire comme un grand criminel. C'est pour cette raison que nous n'avons jamais avancé d'un pouce dans le monde musulman quant à la liberté d'expression. Mais nous sommes aujourd'hui dans une phase de balbutiement. Nos intellectuels sont « mécréantisés » et menacés de mort. Certains sont muselés par le terrorisme. Pire encore. Cette menace touche aussi les pays occidentaux. Beaucoup craignent de parler de l'islam ou de le critiquer en public. Les caricatures en sont la meilleure preuve. La citation que le Pape Benoît XVI avait prononcée dans une conférence avait suscité l'ire du monde musulman. C'en est encore une preuve plus frappante.

2. Des lois condamnant la diffamation des religions

De nombreux pays musulmans ont adopté des lois interdisant la critique de l'islam. Elles sont dissimulées dans un chapitre intitulé « *Diffamation des religions* ». Ils interdisent la critique de Mahomet dans un autre chapitre intitulé « *Insulte des prophètes* », sachant qu'on n'a jamais vu dans le monde musulman, par exemple, une manifestation contre ceux qui critiquent le Christ ou Moïse. S'ils sont effectivement contre la critique de tous les prophètes, pourquoi trouvons-nous alors des récits contre le Christ traduits en arabe – comme le « *Da Vinci Code* » – et vendus librement dans tous les pays musulmans, alors qu'ils interdisent tous les livres qui critiquent Mahomet ? Pourquoi cette hypocrisie ?

La loi au Qatar qui interdit la critique de l'islam et de Mahomet sous le titre de « *Diffamation des religions* », prévoit sept ans de prison « *pour quiconque attaque la puissance divine, l'invective ou lui porte atteinte, ou pour*

celui qui attaque l'un des prophètes ou des messagers » (Aljazeera.net, « *Le Qatar interdit la diffamation des religions* »). Nous savons, comme tout le monde, que celui qui est visé par cette loi, c'est Mahomet, et que parler de tous les prophètes fait partie de la *taqiya* (la dissimulation) et de l'hypocrisie la plus pernicieuse.

Dans le même contexte, le Maroc, mon pays d'origine, a voté une loi similaire prévoyant une peine d'un à cinq ans de prison pour quiconque « *insulte de façon délibérée, invective, se moque ou porte atteinte à Allah ou aux prophètes et messagers* » (L'article 219 de la loi pénale proposée par le ministre de la Justice et des Libertés, le 31 mars 2015).

En 2012, le Conseil du peuple koweïtien adopte une loi qui prescrit la peine capitale à quiconque porte atteinte à Allah ou à son messenger et ses épouses, une loi approuvée par quarante députés et rejetée par sept autres (six chiites et un libéral). En revanche, l'émir du Koweït refuse ces modifications juridiques au prétexte qu'elles sont susceptibles de déclencher un conflit terrible dans le pays entre sunnites et chiites, vu que ces derniers n'accordent aucune sacralité aux compagnons ni à Aïcha, une des épouses de Mahomet, qu'ils détestent et insultent. Une telle loi aurait donc pu conduire à tuer tous les chiites du pays. C'est pour cette raison que l'émir a rejeté cette loi, afin d'éviter des émeutes à l'intérieur du pays. Et pourtant, un blogueur chiite fut condamné à dix ans de prison pour avoir « *porté atteinte au Prophète et à ses épouses et s'être moqué de l'islam* » (Russia Today, « *L'émir du Koweït refuse la peine de mort pour celui qui insulte la puissance divine et le prophète* »).

L'Arabie saoudite a tenté aussi depuis plusieurs années de faire adopter une loi à l'Onu, pour interdire « la diffamation des religions », sous-entendu l'islam (Al-Horra TV, « *Des tentatives islamiques pour faire adopter une loi internationale interdisant la diffamation des religions* »). Après l'attentat contre Charlie Hebdo, l'Arabie saoudite a

voulu exploiter ce drame pour relancer son projet. Son ambassadeur à l'Onu a réclamé encore une fois « *l'interdiction de tout moyen permettant de diffuser des informations pernicieuses ou diffamatoires contre les religions ou les symboles religieux* » (Al-Youm al-sabih, « *L'Arabie saoudite réclame l'interdiction de toute diffamation à l'encontre des religions célestes, les prophètes et les livres sacrés* »).

Enfin, Frère Rachid conclut cet épisode :

Les pays occidentaux, les réseaux sociaux ainsi que les chaînes de télévision satellitaires demeurent l'unique exutoire pour les jeunes qui vivent dans les pays musulmans. L'Arabie saoudite ainsi que d'autres pays musulmans en sont très conscients. C'est pourquoi le régime wahhabite guette toutes les occasions pour imposer à l'Occident une loi interdisant toute critique de l'islam. Ce n'est qu'une manifestation de dévouement pour protéger l'islam et Mahomet de toute critique, puisque la plupart des pays musulmans puisent la légalité de leurs régimes et de leur existence de l'islam. Tous savent bien que la mise en question de l'islam menacera la légitimité de leur pouvoir politique et ébranlera leur obscurantisme religieux.

Maurice Saliba

[Prochain et dernier épisode : **Frère Rachid : Les systèmes éducatifs musulmans empoisonnent nos enfants**]